



Le 6 octobre 2008

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Madame,

Nous tenons par la présente à vous faire part de notre profond mécontentement quant aux décisions de votre ministère concernant la répartition des transferts fédéraux dévolus aux cégeps. Ces décisions passent clairement à côté des véritables besoins du réseau collégial. Dans le contexte actuel, elles nous apparaissent inacceptables.

L'enseignement est au cœur de la mission des cégeps. Pourtant, depuis 15 ans, la tâche n'a cessé d'augmenter et les ressources de diminuer. Aux coupes liées à l'atteinte du déficit zéro, à la fin des années 1990, se sont ajoutées, depuis la réforme de 1994 réalisée à coût zéro, de nouvelles obligations en matière de programme. De plus, un alourdissement important de la charge de travail des enseignantes et des enseignants, provoqué par l'inadéquation entre le financement et l'organisation scolaire, des mesures administratives comme la modification de la date d'abandon ou encore les doubles imputations des ressources enseignantes, n'ont fait qu'accentuer le problème. Les pertes d'enseignantes et d'enseignants au cours des douze dernières années se chiffrent par centaines, au moment où les défis deviennent plus importants compte tenu de l'hétérogénéité croissante des effectifs étudiants, de la baisse des seuils d'entrée et des attentes toujours plus grandes en matière de technologie, de formation et de réussite.

Dans ce contexte, la décision de votre ministère relative à l'utilisation des transferts fédéraux consacrés à l'ordre collégial est plus que décevante et nous tenons aujourd'hui à la dénoncer publiquement à trois égards :

- d'abord sur le plan des proportions affectées. Dans la situation actuelle, il est difficile d'accepter qu'on attribue seulement 10% des sommes à l'enseignement. Autant dire que l'essentiel de la mission des cégeps a été à peu près ignoré! Il est tout simplement incompréhensible que 90 % de l'argent neuf injecté dans le réseau collégial échappe à l'enseignement comme tel alors que les conditions actuelles handicapent lourdement ce dernier;

- de plus et sauf exception, ce 10 % des sommes ne pourra que très difficilement diminuer le fardeau actuel des enseignantes et des enseignants, puisque vous avez obligé les collèges à l'engager dans des projets particuliers qui ne contribueront en rien à résoudre les problèmes vécus dans les salles de classe, problèmes qui affectent directement les étudiantes et les étudiants;
- finalement, Madame la Ministre, nous ne pouvons passer sous silence le fait qu'aucune consultation du personnel enseignant n'a été menée concernant les meilleures façons d'utiliser ces sommes d'argent. Cette manière de faire occulte délibérément l'expertise et les connaissances propres à celles et ceux qui oeuvrent pourtant en première ligne.

Votre ministère a participé aux travaux du comité paritaire sur la profession enseignante au collégial. Ce comité a largement démontré la complexité et l'étendue de la tâche enseignante actuelle dans les cégeps. Les conseils d'administration des établissements ont reconnu, à la suite du dépôt du rapport, la nécessité de valoriser la profession enseignante. En toute logique, nous nous serions attendus à ce qu'une partie importante des sommes en provenance du gouvernement fédéral soit utilisée tout au moins pour atténuer les problèmes engendrés par le trop grand nombre d'étudiantes et d'étudiants à encadrer ou par les trop nombreuses préparations, deux éléments majeurs qui alourdissent notre travail.

Vous en avez décidé autrement. Cela ajoute au ressentiment des enseignantes et des enseignants, qui n'ont oublié ni décembre 2005, ni l'odieuse loi 43, ni la fin de non-recevoir envers les représentations que nous avons faites sur la tâche, au cours des deux années de négociations stériles.

Aujourd'hui, en cette journée mondiale des enseignantes et des enseignants, nous tenons à vous faire savoir que ces choix nous apparaissent inacceptables. Les cégeps ne peuvent contribuer utilement au développement de la société québécoise que dans la mesure où leurs principaux artisans se sentent respectés et que les conditions d'enseignement permettent d'atteindre l'objectif d'une éducation de qualité sur l'ensemble du territoire.

Sous peu, nos représentants solliciteront une rencontre pour discuter avec vous de l'ensemble de cette question. Nous osons espérer que vous accepterez, en cette occasion, d'envisager avec eux les mesures qui s'imposent pour donner un peu d'oxygène à l'enseignement collégial.

Mario Beauchemin, président de la FEC-CSQ
Ronald Cameron, président de la FNEEQ-CSN
Jean-Claude Drapeau, président de la FAC

Au nom des 9 023 enseignantes et enseignants du collégial ayant endossé cette lettre